

CIRCULAIRE N°4 / 2022 – 14 janvier 2022

OBJET : L'ex Union fédérale « UDDEN 13 » déboutée à la suite de son référé contre la Fédération par décision du Tribunal judiciaire de Paris du 12 janvier 2022

DESTINATAIRES : Responsables des Unions - Conseillers fédéraux

Chères et chers collègues

La sortie de la Fédération de l'UDDEN 13 constatée par le Conseil fédéral a fait l'objet de plusieurs circulaires pour répondre à de multiples envois e-mails mensongers et séditeux hors de notre fonctionnement statutaire. Voir, en particulier, les circulaires 1/2021 ; 7/2021 ; 12/2021 et 30/2021.

- 1) Après la décision du tribunal judiciaire de Paris qui déboute l'ex-UDDEN 13 à la suite de son référé contre la Fédération, nous faisons ici le point sur la situation des DDEN dans les Bouches-du-Rhône alors que l'ancienne structure UDDEN 13 est présidée par Monsieur PIRANI et Anne-Marie Vinaixa dont est membre Monsieur Patrick KRIKORIAN revendique le fait d'appartenir encore à la Fédération (tel était le but du référé), alors que **la seule Union Départementale affiliée à la Fédération porteuse du numéro RNA W133034602 est présidée par Monsieur Pierre MIMRAN**. Site Union BDR 13 : <http://13.dden-fed.org/>

Il s'avère que la « structure » présidée par Monsieur PIRANI n'a eu de cesse de vouloir se comporter comme un électron libre et ce, au mépris des règles statutaires de notre Fédération et des valeurs qu'elle porte, au point donc de « franchir le Rubicon ».

Il s'est agi par exemple pour cette Union Départementale de procéder à l'élection illicite d'un Président, Monsieur KRIKORIAN lequel avait pourtant été radié par une décision unanime du Conseil Fédéral - ce qui revient à « bafouer » le pouvoir disciplinaire de la Fédération - ou de maintenir une structure régionale opaque, illégitime, sans activité décelable et dans des conditions parfaitement contraires aux statuts.

Ces multiples fautes de la part de l'ancienne structure et de son ancien Président Monsieur Patrick KRIKORIAN, ont été « crescendo » au point que la Fédération porte plainte pour faux et usage de faux devant Monsieur le Procureur de la République compte-tenu des bilans comptables, sciemment tronqués, qui avaient été communiqués aux adhérents, ce qui est parfaitement inacceptable. La Fédération a déposé plainte avec Constitution de Partie Civile devant le Doyen des Juges d'instruction, compte-tenu de la gravité des faits.



- 2) C'est dans ce contexte, que cette association a cru pouvoir tenter une action en référé devant le Tribunal Judiciaire de Paris aux fins d'être réintégrée dans les moyens matériels que Fédération met à disposition de ses membres, car, en effet, cette structure s'est placée en dehors de notre Fédération.

Or, dans son délibéré du 12.01.2022, le Tribunal Judiciaire de Paris inflige un véritable camouflet à l'UDDDEN 13 présidée par Charles PIRANI et Anne-Marie Vinaixa en rejetant l'ensemble de ses demandes et en la condamnant à verser 1800 euros au titre de l'article 700 du Code de Procédure Civile à la Fédération.

Outre que cette décision conforte la Fédération dans sa gestion de la situation, il est essentiel d'avoir à l'esprit que l'association a elle-même cessé d'appartenir à la Fédération puisqu'elle n'a plus versé de cotisations depuis décembre 2019 **alors qu'il s'agit d'une condition statutaire pour avoir la qualité de membre.**

- 3) L'ensemble de ces éléments nous conduisent à demander à ce que l'on puisse clarifier au mieux cette situation sur le terrain afin que les DDEN, et les impérieux intérêts qu'ils portent, n'aient pas à pâtir de l'incurie de ceux qui ont eu le tort de dévoyer les missions qui leur avaient été confiées sans aucun respect pour les règles élémentaires de fonctionnement de notre Fédération et des principes que nous revendiquons.
- Il nous paraît difficilement concevable que l'ancienne structure UDDEN 13, actuellement présidée par Charles PIRANI, dont est membre Monsieur Patrick KRİKORIAN, ce dernier ayant également été radié par décision du Conseil Fédéral, puisse continuer à jouer un quelconque rôle auprès de nos partenaires habituels dans les Bouches-du-Rhône qui est un territoire sur lequel nous souhaitons pérenniser notre action alors que **la nouvelle Union DDEN-BDR13, présidée par Monsieur MIMRAN, seule reconnue par la Fédération, connaît un élan à la hauteur de nos ambitions.**

Amitiés laïques et fédérales.

Eddy KHALDI

